



DSPS
Case postale 3952
1211 Genève 3

Genève, le 9 novembre 2022

Rapport d'activité législature 2018 – 2023
4^{ème} année
(1^{er} décembre 2021– 30 novembre 2022)

I. Bases légales de la commission

- Art. 1 al. 1 et 14 al. 2 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Art. 4 let. a du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Art. 3 de la loi sur la police, du 9 septembre 2014 (LPol, F 1 05);
- Règlement instituant le conseil consultatif de sécurité, du 18 mai 2016 (RCCS; F 1 05.20).

II. Compétences légales du conseil

Conformément à l'art. 3 LPol, le conseil est chargé de rendre rapport au Conseil d'Etat sur les questions de politique sécuritaire. Il a pour mission d'observer les évolutions sociétales et leurs conséquences sur la sécurité, d'identifier les attentes et les besoins de la population, des entreprises et des associations, de contribuer, par son analyse et son engagement, au renforcement des actions de prévention de la criminalité et de faire part de recommandations sur l'orientation stratégique de l'action de la police, sur ses développements et adaptations.

III. Activités de la commission

Le conseil s'est réuni à deux reprises dans la période définie. Il a abordé les thèmes suivants :

- Le 3 mai 2022, la 14^e séance du CCS a eu lieu au Département de la sécurité, sur le thème « cyber et renseignement ». Le capitaine Ghion y a présenté l'état des travaux et les développements en matière de criminalité informatique et de restructuration de sa section. Gérald Vernez, directeur de la Fondation DIGIVOLUTION, a présenté le projet « SSiCY » qui intéresse la police et qui consiste en un réseau local et régional d'acteurs, soutenus par la Confédération, permettant d'augmenter la résilience en matière de cyber défense.

- Le 6 octobre 2022 entre 12h00 et 17h00 a eu lieu la 15^e séance du CCS. L'événement a réuni un peu plus d'une cinquantaine d'invités et a permis de réaliser un rapport d'initialisation pour les différentes cellules (ORCA) de l'Etat-major cantonal de conduite. Le thème traité a été la pénurie d'énergie, avec une présentation de l'organisation OSTRAL, des SIG, ainsi que de l'OCPPAM. L'Association des responsables de sécurité des banques (ARSB) a également fait une présentation et a pris à sa charge les frais d'organisation et de repas de cet événement, qui s'est tenu au restaurant « Le VG » de la rue de Carouge.

IV. Secrétariat du conseil

Le secrétariat est assumé par le secrétariat général du département de la sécurité, de la population et de la santé.

V. Frais du conseil

- A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF):** Néant.
- B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF):** Néant
- C. Remboursement de frais et procès-verbaux (art. 28 RCOF):** Néant.

* * *

Mauro Poggia
Conseiller d'Etat

